

ARRÊTÉ N°2025-ACS-03

Portant réglementation de la circulation
pendant les travaux de réparation du réseau fibre
du 10 au 26 février 2025 sur la Commune de Châtelain

Le Maire de CHÂTELAIN,

Vu le *Code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L2212-1 à L2213-2,

Vu le *Code de la route* et le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la demande en date du 24 janvier 2025 présentée par l'entreprise CIRCET,

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux de réparation du réseau fibre sur la voie communale « 11 rue principale », sur la commune de Châtelain, nécessite une réglementation de circulation,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre des travaux de réparation du réseau fibre du **10 au 26 février 2025**, la circulation des véhicules sera réglementée par alternat manuel sur la voie communale « 11 rue principale », sur la commune de Châtelain.

Article 2 : La signalisation temporaire liée à la réglementation de circulation, et toute mesure de sécurité sera mise en place par les services de l'entreprise CIRCET, à qui ont été confiés les travaux de réparation du réseau fibre.

Article 3 : Le pétitionnaire sera chargé de la remise en état de la route en cas de dégradations.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de Madame le Maire de Châtelain.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa notification devant le Tribunal administratif de Nantes. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- Mme la Sous-Préfète de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- Mme la Commandante de Gendarmerie de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le responsable du SMUR, Centre Hospitalier du Haut-Anjou,
- M. le responsable du Centre de Secours à Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Chef de l'Agence technique départementale sud,
- M. le responsable des services techniques de la CCPCG,
- L'entreprise CIRCET.

Fait à Châtelain, le 25 janvier 2025.

Le Maire,

Rachel FRANÇAIS

